



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 02/04/2025
Et
Publication ou notification du : 02/04/2025

L'an 2025, le 24 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) : Mme BONZON Marie-Claude
Absent(s) ayant donné procuration : Mme LABREVOIT Sandrine à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, MM : CHAMPION Pierre à M. BONZON Sébastien, SIMONIN Denis à Mme DEVALLÉE Pascale
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBIN Xavier

24/2025 – VISITE DU SENAT - DEPLACEMENT DU CMJ - PARTICIPATION FINANCIERE

M. Lebrec, adjoint délégué à la vie-associative, rappelle à l'assemblée les projets du Conseil Municipal des Jeunes, dont la visite au Sénat, qui aura lieu le jeudi 15 mai 2025.

Il en précise l'organisation, à savoir, vingt-cinq visiteurs répartis entre 17 jeunes et 8 adultes. Le déplacement se fait en train. Le montant du voyage est de 2 497 €. La commande est assurée par la mairie.

Le prix de revient du trajet aller-retour est de 92 € pour les jeunes et de 116 € pour les adultes.

Il est proposé de fixer la participation financière à 33 € pour les jeunes et à 116 € pour les adultes. La gratuite est accordé aux élus, référents du CMJ.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Considérant les projets du conseil municipal des jeunes, dont la visite du Sénat,

Considérant la proposition budgétaire de la délégation vie-associative intégrant ce déplacement,

Considérant l'opportunité de réaliser cette visite le 15 mai 2025,

Considérant la pré-réservation effectuée auprès de Voyages - Groupe - SNCF,

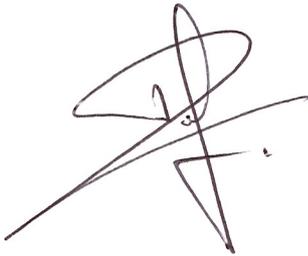
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

- de fixer comme suit la participation financière aux frais de déplacement :
 - par jeune membre du CMJ : 33 €
 - par adulte participant : 116 €
 - par élu, référent CMJ : gratuité
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2025

Le Secrétaire de Séance
M. ROBIN Xavier



Le Maire
Pascale DEBALLÉE

